



MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

POINTS CLÉS POUR LES AVOCATS

David Lévy, avocat au barreau de Paris, membre du CNB, ancien président du barreau pénal international.



Lundi 28 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

1 rue P-A Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux Accessible aux personnes en situation de handicap

Contenu de la formation

I. Origine de l'assujettissement des avocats au dispositif LCB-FT

II. Le dispositif LCB-FT applicable aux avocats

III. Répondre aux risques d'instrumentalisation par l'approche par les risques

IV. Les outils de cartographie, de classification et de gestion des risques

- 1) Suis-je dans une relation d'affaires ?
- 2) L'opération pour laquelle le client vient me voir entre-elle dans le champ des transactions pour lesquelles je dois mettre en oeuvre des obligations de vigilance et déclaratives ?
- 3) Dans le cadre de la transaction, suis-je dans le cas de l'une des deux exceptions de la consultation juridique ou d'une procédure juridictionnelle ?
- 4) Quelles obligations de vigilance et d'identification du client et du bénéficiaire effectif dois-je mettre en oeuvre ?
- 5) Si je dois procéder à une déclaration de soupçon, quelle est la procédure à suivre ?

Objectifs pédagogiques

Les avocats sont tenus d'adapter leur exercice professionnel aux obligations découlant des dispositifs européen et national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT).

Il convient donc d'identifier et de comprendre ces obligations afin de les traduire concrètement dans le cadre de l'activité des avocats et des cabinets.

La formation a pour objectif de permettre d'appréhender les différents dispositifs ainsi que leur aspect concret afin permettre à chaque avocat de se mettre en conformité avec les obligations LBC-FT.

Méthode pédagogique

Méthode transmissive et approche pragmatique de la matière. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants, notamment via un tchat pour la portion en distanciel.

Prérequis

Etre avocat.

Public visé

Avocats.

Spécialité / domaine

Droit commercial, des affaires et de la concurrence

Niveau 2

Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Support pédagogique

Un support pédagogique sera remis en fin de formation.

Évaluation de la formation

Une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Information et inscription :

[cliquez ici pour s'inscrire](#)

Tarif : conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.

